



Mobilisons-nous le 1^{er} Octobre !

- ⇒ **POUR assurer des conditions de vie décentes,**
- ⇒ **POUR garantir la santé et la protection sociale,**
- ⇒ **POUR la défense des services publics.**

Pendant de longs mois, le gouvernement, repris par les médias, a affirmé que les mesures sanitaires avaient essentiellement comme but de préserver les personnes âgées... Attendons -nous maintenant au discours « c'est aux retraité-e-s de payer l'addition » !

La grande majorité des personnes retraitées subit une dégradation de ses conditions de vie.

Les prix de nombreux biens et services augmentent

L'électricité : + 7,2% en 2019, + 4,2% en 2020 et + 1,9% au 1/02 et + 0,5% au 1/07 2021. Depuis 10 ans, la hausse est de 60 %. Et pourtant, l'ouverture à la concurrence devait faire baisser les prix...!

Le gaz : + 4,2% en 2019, + 38% du tarif régulé depuis le début de l'année. Tarif qui est censé garantir à tous l'accès à l'énergie. Coût moyen pour un ménage qui se chauffe au gaz : **1500€ soit + 300€**

Les fruits et légumes : + 18% en 2020, +3% au 1^{er} trimestre 2021 et avec l'épisode de gel du printemps, les fruits deviennent inabordable pour de nombreux ménages **avec une nouvelle hausse de + 30%**. Alors pour la grande majorité des retraités la consommation de 5 fruits et légumes n'est plus d'actualité. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la santé.

Les mutuelles : + 5% en 2020, + 4,3% au 1^{er} Janvier 2021. Pour une retraite de 1200 €, cela représente une perte de 1% de pouvoir d'achat.

Répétons-le, le taux d'inflation officiel, +1,5% au 1^{er} semestre, ne reflète pas la hausse du coût de la vie.

Les retraites et pensions n'ont été majorées que de 0,4% au 1^{er} Janvier 2021.

Le montant moyen des pensions des nouveaux retraités est passé de 1 582 euros par mois en 2016 à 1 437 euros en 2019. Cela fait 145 euros de moins par mois, 1 740 euros sur une année. **En 10 ans les retraites ont perdu 13% de pouvoir d'achat par rapport à l'évolution du SMIC.**

Une étude réalisée par des députés de la majorité démontre que **près de la moitié des retraité-e-s a moins de 1100€ par mois pour vivre. Que proposent-ils comme solution** : une revalorisation des petites retraites qui serait financée par les retraités imposables qui perdraient l'abattement fiscal de 10% et subiraient une nouvelle hausse de leurs impôts.

Retraites complémentaires AGIRC ARCCO : Une nouvelle baisse! Malgré plus de 6 mois de réserves, le MEDEF, la CFDT et la CFTC ont signé un accord qui prévoit de sous-indexer les pensions jusqu'à 0,5 point en dessous de l'inflation, au moment de la revalorisation de novembre 2021 et 2022 .

La revalorisation des pensions est une nécessité !

Que devient le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement encore appelé loi : « Grand âge et autonomie » ?

Le vieillissement de la population s'accompagne d'un accroissement du nombre de personnes dépendantes même si la perte d'autonomie ne concerne pas uniquement les personnes âgées.

Une 5^{ème} branche dans la Sécurité Sociale a été créée pour isoler le financement de la perte d'autonomie du reste de la protection sociale qui est assurée par les cotisations sociales liées à la création de richesses. **Ainsi cette 5ème branche pourrait être financée par les retraités eux-mêmes.**

Le gouvernement entend mettre en place le recours aux assurances privées, mettant fin définitivement à la solidarité intergénérationnelle. **Le reste à charge pour les familles représente plus de 10 milliards d'euros par an !**

Les retraité-es participent déjà au financement de la perte d'autonomie : création de la taxe Casa de 0,3 % en 2013, hausse de 25 % du taux de CSG en 2018. **En prévision : soit une hausse de la taxe Casa, soit une hausse de la CSG de 1 point ou les deux à la fois. Donc en prévision, de nouvelles baisses de pouvoir d'achat pour tous !**

Aujourd'hui pour limiter les dépenses à venir, le gouvernement prend le virage du maintien à domicile qui serait géré par les départements et les EHPAD par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Malgré les besoins croissants, il entend limiter la construction de nouveaux EHPAD.

Des services publics de qualité

La crise sanitaire a plus que jamais montré la nécessité des services publics notamment de proximité. Il faut redonner à l'État et aux services publics, sur l'ensemble du territoire, la place qu'ils devraient avoir au service des citoyens et notamment des plus âgés. Ces derniers ont besoin du contact humain avec les personnels. Le gouvernement annonce qu'une fois la crise passée, il faudra combler le déficit et pour cela réduire la dépense publique et donc à nouveau réduire les services au public.

Des moyens existent !

- 90 milliards d'euros par an d'exonérations de cotisations sociales sans conséquence pour l'emploi.
- 22 milliards de CICE, autant de perte de cotisations sociales pour les caisses de la Sécurité sociale !
- 170 milliards d'euros, soit plus 40% en moyenne pour les milliardaires français en 2020.
- 7 milliards d'euros de profit réalisé par Sanofi et 4 milliards de dividendes distribués pendant la crise de la Covid et Sanofi a touché 150 millions d'€ de CICE tout en continuant à supprimer des emplois...

Nos revendications :

- ⇒ 100€ comme première rattrapage avant les 300 € exigés,
- ⇒ La revalorisation des retraites sur la base de l'évolution du salaire moyen,
- ⇒ Pas une retraite en dessous du SMIC pour une carrière complète,
- ⇒ La création d'un grand service public de l'autonomie,
- ⇒ L'intégration du financement de la perte d'autonomie dans la branche santé de la Sécurité Sociale,
- ⇒ 200 000 embauches dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile,
- ⇒ 100 000 embauches immédiates dans l'hôpital public pour répondre aux besoins,
- ⇒ Le maintien de la présence humaine dans tous les services publics.

Rassemblement le 1^{er} Octobre dans l'Orne

À Alençon : 10h30, devant la Préfecture

À Argentan : 17h 30, place de la Mairie

À Flers : 17h00, place du marché

À l'Aigle : 17 h30, place de la Mairie